

AFFAIRE 16/16 - Approbation d'une dépense de 7.699 frs. pour l'installation d'un poste téléphonique supplémentaire à l'école du 8ème km. à la Montagne.

M. le Maire donne lecture du rapport :

" Mesdames et Messieurs,

J'ai l'honneur de vous demander de bien vouloir approuver la dépense relative aux frais d'installation d'un poste téléphonique supplémentaire à l'école du 8ème km. à la Montagne.

Cette dépense dont le montant s'élève à 7.699 frs. sera imputée sur les

crédits du chapitre 664 du budget primitif de 1965 et se décompose comme suit :

- Taxe d'installation	3.375. frs;
- Travaux	4.324. frs.
	<hr/>
soit.....	<u>7.699. frs.</u>

Je mets la question aux voix :/." "

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
St Denis, le 5 juillet 65
M. le Préfet, le Secrétaire Général pour les A.E.
Signé : Chevance